

Brulhart Mélanie

**Amélioration de la représentativité des femmes en politique, commençons par les commissions, groupe de travail et représentants de l’Etat dans les conseils (d’administration, de fondation, *etc*.).**

Madame, Messieurs les Ministres, chers Collègues,

En 1994 une directive du Gouvernement de l’époque lui donnait l’objectif **d’atteindre une représentation féminine de 50%** sur l’ensemble des commissions et groupes dont le gouvernement élit les membres ou ses représentants.

Tout d’abord, j’aimerais clarifier de quelles commissions il s’agit.

Certains d’entre vous m’ont demandé s’il s’agissait des commissions parlementaires :

**Non** il ne s’agit pas des commissions parlementaires, puisque ce n’est pas le GVT qui nomme ses membres. Les commissions parlementaires s’auto-constituent.

Nous entendons par là, la nomination des représentants de l’Etat dans la soixantaine d’entités étatiques ou paraétatiques.

* celles dirigées par des conseils d'administration,
* de conseils de fondation d’institution sociale,
* de fondation culturelle,
* ou encore de santé

Par exemple le conseil d’administration de l’hôpital, ceux de Fondation d’EMS, de la BCJ, la Fondation rurale etc

Il s’agit aussi des commissions

* comme celle de la surveillance des droits des patients,
* de l’octroi des crédits agricoles,
* ou encore la commission des examens de fins d’apprentissage, et bien d’autres.

Il s’agit aussi des membres de groupes de travail créés suite à un postulat ou une motion,

par exemple// le groupe de travail constitué pour répondre au postulat visant à augmenter le nombre de femmes au parlement jurassien.

Je reviens donc à cette directive de 1994 pour constater que

**Vingt-cinq ans plus tard**, la part des femmes dans ces entités n’atteint pas 25%, la directive n’est pas respectée. Veux pieu

D’autre part,

Je vous ai parlé à l’instant de la mise en place d’un groupe de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour augmenter la représentation féminine au Parlement.

Dans ce groupe, composé de représentants des **comités directeurs** de chaque parti figurent des parlementaires :

Messieurs Gabriel Voirol et Thomas Stettler, ainsi que moi-même.

Tous les représentants des partis **sans exception** // **affirment** souhaiter voir figurer **plus de femmes** sur ses listes électorales et voir aussi **plus de femmes** élues.

Cependant, nous le constatons **toutes et tous**, cela n’est pas **si simple**.

La plupart des femmes n’acceptent pas facilement de « se mettre en liste ».

Pourquoi ?

Une des pistes évoquée est la place faite aux femmes et de manière plus générale à place faite à la sensibilité féminine dans le monde politique.

Le monde politique est un monde **dur**, dans lequel les **égos ont de l’importance**, dans lequel le **débat**, parfois violent peut laisser des **traces.**

C’est un monde où on s**’expose**, où les joutes verbales ont une grande place.

Ce qui est un **jeu pour certains** demande un effort sans satisfaction pour d’autres.

En revanche,

la plupart des femmes, comme des hommes, apprécie de s’engager pour la société :

Elles s’engagent dans des associations ou dans des groupes politiques pour des causes précises.

Elles ont souvent du plaisir à travailler en groupe, à discuter, s’écouter et trouver un terrain d’entente.

J’en viens au but de ma motion :

Lorsqu’une femme fait le pas d’entrer dans une commission ou autre groupe de travail, cela valorise son engagement pour la société et elle peut **attraper le virus politique.**

Qui sait ? Cette introduction par la base de la politique peut lui donner l’envie de se présenter sur une liste.

Il est ensuite plus facile de faire le pas.

Les représentants des partis estiment que **cette impulsion** par **l’obligation** de proposer des femmes permettra

**aux partis politique**s // de **soutenir et favoriser** les postulations féminines // par là également **recruter des membres**.

« Dis toi, tu es dans cette commission depuis maintenant 6 mois, tu viendrais nous en parler au partis ? Tu as des idées pour changer certaines choses ? »

et de fil en aiguille, l’envie de faire de la politique arrive.

La représentation des femmes dans ces groupes aux mandats précis est à notre sens un véritable **tremplin** pour les femmes, une **porte d’entrée** en politique.

C’est pourquoi nous demandons que l**a part de représentation des femmes nommées par le Gouvernement dans les mandats étatiques soit ancrée dans la loi, se situe entre 40 et 60% et**

**que cette modification législative déploie déjà ses effets pour le début de la prochaine législature lorsqu’il s’agira de désigner les nouvelles personnes représentantes de l’Etat.**